

# Rachida Dati ne parvient pas à rassurer les directeurs de prison

LE MONDE | 24.09.08 | 15h21 • Mis à jour le 24.09.08 | 15h21

La gestion par la garde des sceaux, Rachida Dati, du drame de la maison d'arrêt de Rouen, où un prisonnier sorti de l'isolement et replacé en cellule sur avis médical a égorgé son codétenu le 10 septembre, a provoqué des réactions peu habituelles de grogne de la part des responsables pénitentiaires. Le 18 septembre, M<sup>me</sup> Dati avait donné des instructions pour que l'affectation des détenus dangereux ou suicidaires *"relève de la seule compétence du chef d'établissement"*, en précisant, *"même en cas de contre-indication médicale"*.

Confrontés à des tensions croissantes liées à une inflation carcérale qu'ils ne maîtrisent pas (64 250 détenus pour 50 000 places disponibles au 1<sup>er</sup> juillet), les surveillants, mais aussi les directeurs de prison, via leurs organisations syndicales CGC et FO, ont sévèrement critiqué la ministre qui a ainsi engagé leur responsabilité.

La garde des sceaux a tenté de calmer cette grogne en réunissant, mardi 23 septembre, quelque 200 directeurs de prison à la chancellerie. Ces derniers ont posé peu de questions et ont écouté la ministre, sans applaudir son intervention. Dans son explication de texte des instructions qu'elle a passées le 18 septembre, M<sup>me</sup> Dati a précisé : *"Vous n'êtes pas liés par un avis médical lorsqu'il s'agit de choisir entre un placement en cellule individuelle ou collective"*.

Plusieurs directeurs n'ont pas caché leurs doutes. Depuis 1994, les soins en prison relèvent de la responsabilité du ministère de la santé, et les directeurs ont dû apprendre à faire cohabiter les impératifs de la sécurité avec le secret médical. *"Le discours de la ministre nous ramène quinze ans en arrière"*, explique Pascal Vion, directeur de la maison d'arrêt de Nanterre et membre de FO-direction. *"Je ne me vois pas passer outre un avis médical. Notre responsabilité serait engagée après un suicide"*, souligne Michel Beuzon, directeur de la prison pour femmes de Rennes et secrétaire général de FO-direction.

Les directeurs craignent aussi qu'une mesure prise dans la précipitation après un fait divers ne remette en question une partie du travail effectué depuis plusieurs années dans le cadre de la prévention du suicide. *"Elle ne nous rassure pas. Nous sommes face à un tel niveau d'encombrement qu'on ne peut assurer une cohabitation correcte des détenus"*, explique Boris Targe du syndicat CGC.

La suspension de deux surveillants de Rouen après le drame du 10 septembre a elle aussi provoqué une condamnation unanime des syndicats de personnels. FO pénitentiaire, qui, jusque-là, affichait son soutien à la politique de la ministre de la justice, a boycotté la réunion de la chancellerie, tout en dénonçant dans un tract : *"Le gouvernement est responsable de la situation actuelle du milieu carcéral"*.

**Alain Salles**

Article paru dans l'édition du 25.09.08